

## Dépistage de la COVID-19 Une nouvelle plateforme en ligne pour mieux répondre à vos besoins

**Rouyn-Noranda, le 4 février 2021** – Le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue précise que les tests de dépistage pour la COVID-19 sont dorénavant accessibles exclusivement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, deux options sont possibles :

La plateforme de dépistage de la COVID-19 (disponible à partir du 8 février) :

- Allez au <https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/depistage-covid-19/> et cliquez sur le lien pour accéder à la plateforme de dépistage;
- Cliquez sur l'outil d'autoévaluation des symptômes et répondez aux questions;
- En fonction du résultat et des recommandations qui vous sont faites par l'intermédiaire de l'outil, vous pourrez choisir un centre désigné de dépistage (CDD). Pour se faire, entrez votre code postal ou le nom de la ville dans la barre de recherche, puis sélectionnez le centre de dépistage le plus près de votre domicile (au besoin, déplacez la carte pour visualiser la ville-centre de votre territoire de MRC);
- Choisissez une date et une plage horaire pour votre rendez-vous;
- Remplissez la fiche d'informations personnelles (ayez, si possible, votre carte d'assurance maladie en main) et confirmez les informations personnelles, cochez la case « J'accepte » et cliquez sur « Suivant »;
- Un courriel de confirmation vous sera acheminé à l'adresse courriel que vous aurez fournie;
- Terminez l'inscription en créant votre mot de passe à partir du lien inclus dans le courriel reçu de **depistage\_covid19@msss.gouv.qc.ca**;
- Si vous avez de la difficulté pour remplir votre inscription, composez le 1 877 644-4545 pour obtenir de l'aide.

La ligne téléphonique Info-COVID :

- Prenez rendez-vous en composant le 1 877 644-4545.

Les avantages d'utiliser la nouvelle plateforme de dépistage provinciale sont notamment de :

- Permettre aux usagers de choisir un rendez-vous au moment qui leur convient;
- Faciliter l'accès aux résultats négatifs des tests de dépistage;
- Assurer une meilleure traçabilité des données provinciales disponibles en matière de dépistage de la COVID-19.

... 2

Rappelons que le dépistage de la COVID-19 est recommandé lorsque l'un des trois critères suivants est rencontré :

- Présenter des symptômes s'apparentant à la COVID-19;
- Avoir été en contact direct avec une personne ayant eu un résultat positif;
- Avoir reçu une demande de dépistage de la santé publique.

Par ailleurs, un achalandage important a été constaté du lundi au vendredi, de 8 h à 10 h. Afin de réduire le délai d'attente, il est recommandé, si possible, d'éviter de solliciter un rendez-vous lors de cette plage horaire.

Enfin, si vous n'avez pas obtenu vos résultats dans un délai de 48 h suivant votre dépistage, veuillez contacter la ligne 1 833 723-COVI (2684).

Pour obtenir plus de renseignements, visitez <https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/depistage-covid-19/>.